|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| CDIP/23/16 | | |
| ORIGINAL : anglais | | |
| DATE : 24 avril 2019 | | |

**Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)**

**Vingt-troisième session**

**Genève, 20 – 24 mai 2019**

Proposition présentée par la Fédération de Russie sur la propriété intellectuelle et le développement dans l’environnement numérique

*établie par le Secrétariat*

1. Dans une communication datée du 19 avril 2019, la Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l’Office des Nations Unies et des autres organisations internationales ayant leur siège à Genève a présenté une proposition sur la propriété intellectuelle et le développement dans l’environnement numérique, pour examen à la vingt-troisième session du CDIP au titre du point de l’ordre du jour intitulé “Propriété intellectuelle et développement”.
2. La proposition susmentionnée figure dans l’annexe du présent document.
3. *Le CDIP est invité à examiner les informations contenues dans le présent document.*

[L’annexe suit]

*Texte original fourni en anglais et en russe.*

**Traduction d’une lettre datée du 19 avril 2019 (référence 1730)**

**adressée par :** Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l’Office des Nations Unies et des autres organisations internationales ayant leur siège à Genève

**à :** Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

**Objet :** Proposition de projet de décision du Comité du développement et de la propriété intellectuelle

La Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l’Office des Nations Unies et des autres organisations internationales ayant leur siège à Genève présente ses compliments à l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle et a l’honneur de lui transmettre par la présente le projet de décision du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (20-24 mai 2019) sur la propriété intellectuelle et le développement dans l’environnement numérique proposé par la Fédération de Russie.

La Mission permanente de la Fédération de Russie demande que les informations figurant dans sa note verbale soient portées à l’attention des membres du comité.

La Mission permanente de la Fédération de Russie saisit cette occasion pour renouveler à l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle les assurances de sa très haute considération.

Projet proposé par la Fédération de Russie

Le comité a examiné la question de la propriété intellectuelle et du développement dans l’environnement numérique au titre du point de l’ordre du jour intitulé “Propriété intellectuelle et développement” et a décidé ce qui suit :

Le Comité du développement et de la propriété intellectuelle de l’OMPI,

compte tenu des tendances concernant l’évolution de la propriété intellectuelle dans le contexte de l’économie numérique et de la nécessité d’adapter la stratégie en matière de développement des offices de propriété intellectuelle,

encourage le Secrétariat de l’OMPI et les États membres :

* à appuyer l’organisation d’événements thématiques internationaux, consacrés aux stratégies dans le domaine des technologies de l’information et de la communication et visant à favoriser l’échange de données d’expérience et de pratiques recommandées entre les offices de propriété intellectuelle, y compris concernant l’élaboration d’une réglementation législative,
* à favoriser le partage de données d’expérience dans la mise en œuvre des technologies numériques, telles que l’intelligence artificielle, les mégadonnées, la chaîne de blocs et la modélisation en 3D,
* à promouvoir des projets visant à améliorer les capacités en matière de ressources humaines dans le contexte du développement numérique de la propriété intellectuelle,
* à poursuivre les travaux du Comité des normes de l’OMPI chargé de mettre à jour les normes de l’OMPI, compte tenu de l’importance croissante du dépôt électronique numérique;
* à poursuivre les activités du centre de l’OMPI dédié aux technologies émergentes afin de mener des activités de recherche-développement dans le domaine de technologies innovantes comme l’apprentissage automatique, les outils de recherche fondés sur l’intelligence artificielle et la mise au point d’instruments de classement automatique,
* à poursuivre la mise au point de logiciels de l’OMPI fondés sur l’intelligence artificielle (notamment les réseaux neuronaux pour la traduction automatique) et d’autres technologies numériques telles que la chaîne de blocs pour automatiser et optimiser les procédures d’enregistrement et de gestion des actifs de propriété intellectuelle.

Le comité approuve la mise en œuvre des activités ci-après par le Secrétariat :

* réaliser une analyse des lacunes;
* élaborer une “feuille de route” des activités futures de l’OMPI, y compris un examen régulier du processus de mise en œuvre des outils numériques dans le domaine de la propriété intellectuelle;
* établir une liste d’événements thématiques organisés par le Secrétariat sur le développement et la numérisation de la propriété intellectuelle.

Le comité décide également de réexaminer la question de la propriété intellectuelle et du développement dans l’environnement numérique à sa vingt-septième session afin de déterminer une voie à suivre pour faciliter les débats sur ce sujet.

[Fin de l’annexe et du document]